



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Notice d'information

Informations au titre de l'article 13 du RGPD concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par l'ALIA dans le cadre de la gestion des signalements qui lui sont adressés en tant qu'autorité compétente au sens de l'article 18 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte

1. Responsable du traitement

L'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ALIA), en tant qu'autorité compétente au sens de l'article 18 de la loi du 16 mai 2023 portant transposition de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union (ci-après, la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte), est responsable du traitement des données à caractère personnel qui lui sont communiquées par l'auteur d'un signalement effectué conformément à ladite loi.

Les coordonnées de l'ALIA sont les suivantes :

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
18, Rue Erasme
L-1468 Luxembourg
Téléphone : +352 247-70 177

2. Finalités et base juridique du traitement

Suivant les articles 17 et 19 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, l'ALIA est tenue, en tant qu'autorité compétente en matière de médias audiovisuels et sonores, d'établir des canaux pour la réception et le traitement des informations sur les violations et d'assurer un suivi de ces signalements.

Le traitement de données à caractère personnel effectué par l'ALIA dans ce contexte est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont elle est investie [article 6, paragraphe 1, sous e) du règlement général sur la protection des données (RGPD)].

3. Catégories de données traitées

Dans le respect de la confidentialité requise par la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, l'ALIA traite les données à caractère personnel qui lui sont communiquées par l'auteur du signalement, à savoir son nom et son prénom, ainsi que les autres données à caractère personnel qui lui sont communiquées lors du signalement et qui peuvent concerner d'autres personnes physiques.

Néanmoins, conformément à l'article 23, paragraphe 2 de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, les données à caractère personnel communiquées à l'ALIA qui ne sont manifestement pas pertinentes pour le traitement du signalement sont immédiatement supprimées.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

4. Catégories de destinataires des données traitées

Les données à caractère personnel communiquées lors du signalement sont uniquement accessibles aux fonctionnaires de l'ALIA autorisés et compétents pour recevoir des signalements ou pour en assurer le suivi.

Afin d'assurer la confidentialité des données traitées, l'ALIA a recours aux services de coffre-fort électronique (CFE) mis à disposition par SeeZam S.A. (60A, rue de Bettembourg L-5811 Fentange). SeeZam S.A. ne peut en aucune circonstance accéder aux données traitées dans le CFE attribué à l'ALIA et il lui est techniquement impossible de prendre connaissance par ses seuls moyens de l'identité de l'auteur d'un signalement.

Conformément à l'article 17(4) de la loi du 16 mai 2023 relative aux lanceurs d'alerte, lorsqu'un signalement est communiqué à l'ALIA par d'autres canaux que ceux établis conformément à la loi, l'ALIA veille à ce que les agents qui ont reçu le signalement s'abstiennent de divulguer toute information qui permettrait d'identifier l'auteur du signalement ou la personne concernée et à ce qu'ils transmettent rapidement le signalement sans modification aux fonctionnaires autorisés.

Si le signalement ne relève pas de la compétence de l'ALIA, celui-ci est transmis de manière confidentielle et sécurisé à l'autorité compétente dans un délai raisonnable.

5. Durée de conservation

Les données à caractère personnel contenues dans le signalement sont conservées pour une durée de 10 ans à compter de la clôture de la procédure.

6. Droits des personnes concernées

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15 du RGPD), obtenir la rectification de données inexactes ou incomplètes (article 16 du RGPD), vous opposer au traitement de vos données (article 21 du RGPD), obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 du RGPD et la limitation du traitement dans les conditions prévues par l'article 18 de ce même règlement.

En cas de signalement oral, l'auteur du signalement a la possibilité de vérifier, de rectifier et d'approuver la transcription ou le procès-verbal du signalement.

Pour toute demande relative à l'exercice de vos droits, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de l'ALIA dont les coordonnées sont reprises ci-après (point 7).



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

7. Coordonnées du délégué à la protection des données

Pour toute question concernant le traitement de données à caractère personnel effectué par l'ALIA dans le cadre de la gestion des signalements qui lui sont adressées en tant qu'autorité compétente, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'ALIA par courriel (dpo@alia.etat.lu) ou par voie postale :

Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
A l'att. du délégué à la protection des données
18, Rue Erasme
L-1468 Luxembourg

8. Réclamation

Si vous estimez que le traitement de vos données effectué par l'ALIA constitue une violation du règlement général sur la protection des données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNPD.